

## COMMUNE DE MAROLLES-LES-BRAULTS

### EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

13/10/22  
N° 02

**DATE DE CONVOCATION :**

7 OCTOBRE 2022

**NOMBRE DE MEMBRES :**

En exercice : 23

**DATE D’AFFICHAGE :**

7 OCTOBRE 2022

Présents : 16

Votants : 23

L’an deux mille vingt-deux, le treize octobre, à vingt heures trente minutes, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué s’est réuni à la Mairie Annexe (*Salle Jean-de-la-Fontaine*), en séance publique sous la présidence de Monsieur Francis BELLUAU, Maire

**Étaient présents :** Francis BELLUAU, Anne-Marie GARNIER, Jean COCHIN, Anaïs BOUCHER, Jean-Claude BOULARD, Jean-Louis CECCANTI, Annie COSME, Christelle DEROYE, Jennifer DIOT, Philippe GAGNOT, Alain GALLET, Christophe GOUSSÉ, Sylvie HÉRON, Karine NÉEL, Laëtitia ROSSI, Bruno TISON

**Étaient absents excusés :**

Aurélié CLAVON donne procuration à Francis BELLUAU,  
Julie HEUZARD donne procuration à Anaïs BOUCHER  
Lucas JUIGNÉ donne procuration à Bruno TISON  
Guillaume TERTEREAU donne procuration à Anne-Marie GARNIER  
Viviane GROUARD donne procuration à Sylvie HÉRON  
Magali LOUAZÉ donne procuration à Alain GALLET  
Martine MALASSIGNÉ donne procuration à Christelle DEROYE

**Secrétaire :** Alain GALLET

**OBJET : Aménagement des deux points d’arrêts routiers – Choix de l’entreprise**

Comme évoqué lors du Conseil Municipal du 22 septembre 2022, il est nécessaire de mettre en conformité et en accessibilité les points d’arrêts routiers situés rue du Général-de-Gaulle.

Pour ce faire plusieurs entreprises ont été consultées pour la réalisation de ces travaux :

- COLAS (72 – Champagné) : n’ont pas souhaité remettre d’offre,
- TP OUEST (72 – La Milesse) : 44 581,90 € HT soit 53 498,28 € TTC
- HRC (72 – Le Mans) : 48 211,00 € HT soit 57 853,20 € TTC

Après analyse de ces offres, il est proposé au Conseil Municipal de retenir l’offre de la Société TP OUEST pour un montant de 44 581,90 € HT soit 53 498,28 € TTC.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** à l'unanimité des membres présents et représentés de retenir l'offre de la Société TP OUEST pour la mise en accessibilité des deux points d'arrêts routiers sis rue du Général-de-Gaulle pour un montant de 44 581,90 € HT soit 53 498,28 € TTC.

Fait et délibéré à Marolles-les-Braults, le treize octobre deux mille vingt-deux.

Francis BELLUAU,  
Maire,